

Année scolaire 2014-2015

BULLETIN D'INFORMATION SPÉCIAL CLASSE DE 3^{ÈME}

DÉCEMBRE 2014

INSCRIPTION AU DNB 2015

Les formalités d'inscription à l'examen du Diplôme National du Brevet - session 2015 - débuteront le lundi 15/12/2014. Chaque famille sera destinataire d'une lettre explicative accompagnée d'une fiche d'inscription à retourner signée par les parents et par l'élève au Professeur principal **avant le vendredi 09/01/2015**.

Il sera également demandé de choisir la langue vivante 1 ou la langue vivante 2 pour la validation du niveau A2, une des sept compétences exigées pour l'examen. Les professeurs de langue sont à même d'apporter renseignements et conseils pour effectuer ce choix.

DATES DU DNB 2015

Conformément au BOEN n°44 du 27 novembre 2014, les épreuves écrites de la session 2015 du Diplôme National du Brevet se dérouleront les :

Jeudi 25 juin 2015

Français 1^{ère} partie 09 h 00 - 10 h 30
(questions-réécriture-dictée)

Français 2^{ème} partie 10 h 45 - 12 h 15
(rédaction)

Mathématiques 14 h 30 - 16 h 30

Vendredi 26 juin 2015

Histoire-géographie-Éducation civique
09 h 00 - 11 h 00

HISTOIRE DES ARTS

Depuis la session 2011, les élèves scolarisés en classe de 3^{ème} sont évalués en Histoire des Arts lors d'un oral.

Chaque élève de 3^{ème} inscrit à la session 2015 du Diplôme National du Brevet (DNB) passera un oral d'une durée de 15 minutes entre le jeudi 21 et le vendredi 22 mai 2015. Une présentation en groupe de deux élèves au maximum est possible après validation par le Professeur Principal. Chaque jury sera composé de deux professeurs.

- L'épreuve terminale d'histoire des arts est **une épreuve d'examen** sous l'autorité du chef d'établissement.
- Chaque candidat est destinataire d'une **convocation individuelle** à l'épreuve.
- L'oral se déroule en 2 temps : un **exposé** suivi d'un **entretien** avec le jury.
- Le jour de l'épreuve, le jury choisit, parmi la liste proposée par le candidat, l'objet d'étude sur lequel porte son exposé.
- L'évaluation donne lieu à une note sur 20 points, affectée d'un coefficient 2. La note est individuelle.
- La note obtenue ne sera en aucun cas transmise à l'élève ou à sa famille ; elle fera partie du relevé de notes adressé à chaque famille après la proclamation des résultats du Diplôme National du Brevet.

SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES ET DNB

Le socle commun des connaissances et des compétences est constitué d'un ensemble de connaissances, compétences et attitudes fondamentales qui sont censées être acquises par les élèves à la fin de la période d'instruction obligatoire (16 ans). Concernant ce socle, la validation ne concernera pas uniquement les compétences n° 2 (Niveau A2 en Langue vivante étrangère) et n° 4 (B2i : Brevet informatique et Internet) mais l'ensemble des sept compétences :

- Compétence 1 - La maîtrise de la langue française
- Compétence 2 - La pratique d'une langue vivante étrangère (**niveau A2**)
- Compétence 3 - Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique
- Compétence 4 - La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication (**B2i**)
- Compétence 5 - La culture humaniste
- Compétence 6 - Les compétences sociales et civiques
- Compétence 7 - L'autonomie et l'initiative.

CONTROLE EN COURS DE FORMATION

Le **contrôle en cours de formation** prend en compte les notes obtenues par les élèves tout au long de l'année scolaire de 3^{ème} dans toutes les disciplines (sauf l'histoire/géographie et l'éducation civique).

Sont également pris en compte les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20 obtenus dans l'enseignement optionnel facultatif : latin, grec ou découverte professionnelle.

ÉPREUVES ÉCRITES PONCTUELLES

FRANÇAIS - Épreuve notée sur 40 points

Première partie : 1 heure 30

Compréhension de texte : 15 points
Réécriture et dictée : 10 points

Un texte d'une trentaine de lignes maximum, d'un auteur de langue française, est remis au candidat.

- **La compréhension du texte est évaluée par une série de questions.** Certaines de ces questions sont d'ordre lexical et grammatical. D'autres engagent le candidat à réagir à sa lecture en justifiant son point de vue.

- **La maîtrise de la langue et de l'orthographe est évaluée :**

- **par la réécriture**, en fonction de diverses contraintes grammaticales, d'un passage ou de plusieurs passages du texte proposé au candidat. Le sujet donne des consignes précises sur les modalités de cette reformulation (modification de formes verbales, changement de l'ordre des mots, de genre, de nombre, etc.). Elles entraînent des transformations orthographiques que le candidat doit effectuer en réécrivant le texte initial ;
- **par la dictée** d'un texte de 600 à 800 signes, de difficulté référencée aux attentes orthographiques des programmes.

Seconde partie : 1 heure 30

Rédaction : 15 points

2 sujets au choix. Le candidat doit produire un texte correct et cohérent, d'une longueur de deux pages au moins (environ trois cents mots). Pour la rédaction, l'usage d'un dictionnaire de langue française est autorisé. Dans l'évaluation de la rédaction, il est tenu compte de la maîtrise de la langue (orthographe, syntaxe, présentation).

MATHÉMATIQUES

Épreuve de 2 heures notée sur 40 points

- Le sujet est constitué de 6 à 10 exercices indépendants.
- Il est indiqué au candidat qu'il peut les traiter dans l'ordre qui lui convient.
- Un des exercices au moins a pour objet une tâche non guidée, exigeant une prise d'initiative de la part du candidat.

Certains exercices peuvent faire un appel explicite à l'usage d'une calculatrice, dans le cadre des usages préconisés par le programme.

Chaque exercice est noté entre 3 et 8 points, le total étant de 36 points. La note attribuée à chaque exercice est indiquée dans le sujet. **Par ailleurs, 4 points sont réservés à la maîtrise de la langue.**

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ÉDUCATION CIVIQUE

Épreuve de 2 heures notée sur 40 points

L'épreuve comprend 3 parties :

- . Première partie : Histoire - 13 points
- . Deuxième partie : Géographie - 13 points
- . Troisième partie : Éducation civique - 4 points

Le candidat est guidé par des questions ou des consignes.

Maîtrise de la langue : 4 points

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Chaque élève choisira 1 note dans chaque famille d'activités différentes. La moyenne des 3 notes choisies constituera la note d'Éducation Physique et Sportive.

RÉCAPITULATIF DES ÉPREUVES ET BARÈMES DNB - SÉRIE COLLÈGE

Épreuves évaluées par le contrôle en cours de formation	
Français	/ 20
Mathématiques	/ 20
LV 1	/ 20
SVT	/ 20
Physique-chimie	/ 20
EPS *	/ 20*
Arts plastiques	/ 20
Éducation musicale	/ 20
Technologie	/ 20
LV2	/ 20
Option facultative (latin ou grec ou Découverte Professionnelle)	Seuls les points > 10 sont pris en compte
Total	/ 200
Épreuve orale	
Histoire des arts	/ 40
Épreuves écrites de l'examen	
Français	/ 40
Mathématiques	/ 40
Histoire/Géographie Éducation civique	/ 40
Total	/120
TOTAL GÉNÉRAL	/ 360

SITE INTERNET :
Contact par e-mail :

Mentions : Les mentions Assez Bien, Bien et Très Bien sont décernées respectivement à partir d'une moyenne générale de 12, 14 et 16. Cette disposition est le préalable à l'attribution des bourses au mérite accordées de droit aux élèves déjà boursiers sur critères sociaux, recueillant une mention Bien ou Très Bien.
***La note d'EPS :** depuis la session 2013, la note d'EPS au DNB est la moyenne des notes obtenues sur trois activités physiques sportives et artistiques représentant trois compétences propres à l'EPS.

BREVET BLANC 2015

Les épreuves se dérouleront le **mardi 12 et le mercredi 13 mai 2015**. Chaque élève de 3^{ème} sera destinataire d'une convocation individuelle remise par le professeur principal de sa classe. Une pièce d'identité officielle en cours de validité sera exigée : carte nationale d'identité ou passeport.

ORIENTATION - FORUM INFO'3

Le forum des formations s'adressant aux élèves de 3^{ème} aura lieu le **jeudi 05 février 2015**, de 15h00 à 16h30, à l'ENSM, à Besançon. Les élèves visiteront ce salon et rencontreront des interlocuteurs qui pourront les guider dans leur choix d'orientation post-troisième.

JOURNÉES PORTES OUVERTES 2015 ÉTABLISSEMENTS POST 3^{ème}

LYCÉE LOUIS PERGAUD	07/02/2015
LYCEE DE MORTEAU	
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ	
IUT BESANÇON	
INSTITUT SUPERIEUR DES BEAUX ARTS	
CFA DE L'INDUSTRIE	07/02 & 14/03 & 27/05/2015
LYCÉE C.N. LEDOUX	14/02/2015
LYCÉE LOUIS PASTEUR	
LYCÉE JULES HAAG	
LP TOUSSAINT LOUVERTURE	
ENIL DE MAMIROLLE	14/02 & 14/03/2015
LP CONDÉ	14/03/2015
LYCÉE AGRICOLE DANNEMARIE/CRÈTE	
CFA ACADEMIQUE	
CFA AGRICOLE	
CFA HILAIRE DE CHARDONNET	
LP LES HUISSELETS	
LP AUDINCOURT	14/03/2015 & 30/05/2015
LP MONTJOUX	
LYCEE ARMAND PEUGEOT	21/03/2015
LYCÉE VIETTE	28/03/2015
LP TRISTAN BERNARD	
LYCEE V. HUGO	11/04/2015
LP BAUME-LES-DAMES	
LP PIERRE ADRIEN PARIS	

FICHES DE DIALOGUE

Fin janvier, par l'intermédiaire de leur enfant, les parents seront destinataires des fiches de dialogue afin de préciser leurs vœux d'orientation pour la rentrée 2015. Ces documents, très importants, permettront d'examiner les demandes de chaque famille par rapport aux résultats de l'élève du 2^{ème} trimestre. **Il est impératif de respecter la date limite de retour fixée au vendredi 13 février 2015.**

www.college-saint-vit.fr
ce.0251394e@ac-besancon.fr